

## **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 24 JUIN 2019**

Présents : Marc Bourdon - Laëtitia Bourjat - Loïc Bourjat - Nicolas Carpentier - Françoise Deschamps - Denis Mandon - Romain Serpenet

Absent excusé : Michel Duclos - Simon Rosant

Absents : Hervé Besson - Delphine Gonnard

Réunion publique tenue en mairie de Vaudevant, de 19h00 à 22h00

### **1. Coordination générale**

- Régies : le conseil municipal autorise Madame le Maire à créer une régie de recettes (location du gîte et de la salle des fêtes) et une régie d'avances.
- Transport scolaire : la compétence transport scolaire relève de la communauté d'agglomération Arche Agglo. Madame le Maire présente le règlement voté et la proposition de convention qui a vocation à organiser la relation commune/Agglo dans la mise en œuvre de la compétence. Le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer la convention et à solliciter une demande d'extension du service de transport scolaire des primaires jusqu'à l'arrêt existant des Blaches.
- Transfert de compétence de l'éclairage public. Le conseil municipal décide en raison des changements de taux de subvention, de transférer la compétence éclairage public au SDE07 et d'adhérer à la compétence facultative Maîtrise de la demande d'énergie et conseils en énergie partagés.
- FPIC (Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales) : le conseil municipal se prononce favorablement sur la proposition de répartition du FPIC entre la communauté d'agglomération et ses communes membres.
- Subventions : le conseil municipal autorise Madame le Maire à solliciter une subvention au titre du fonds de concours auprès d'Arche Agglo ; et il l'autorise également à demander une subvention auprès du Département au titre du Fonds de solidarité (projets envisagés : aménagement secrétariat, mise aux normes électriques, rénovation état civil, achat armoire ignifuge, création et aménagement de toilettes et/ou aménagement du terrain de boule et de la rue (montée) des fleurs).
- En attendant la mise en place du RIFSEEP (Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel, le

conseil municipal décide d'attribuer une carte cadeau à ses deux agents titulaires.

- État civil : des devis vont être demandés pour la rénovation des registres d'état civil qui le nécessitent.
- Le tirage au sort des jurés d'assises a eu lieu à Saint Victor.
- Les bacs à roulettes de collecte d'ordures ménagères seront probablement en béton imprimé aspect bois. Les containers actuels seront déplacés vers les futurs emplacements début juillet par Arche Agglo.
- Le projet de sentier de Marie Mourier suit son cours.
- PLU : après le vote de l'arrêt du projet en décembre 2018, et la consultation pour avis des personnes publiques, le Tribunal Administratif a procédé à la nomination d'un commissaire enquêteur et l'enquête publique s'est déroulée du 6 au 21 mai 2019, le projet d'élaboration du PLU arrive à son terme. Le rapport du commissaire enquêteur a été reçu le 20 juin et l'approbation du projet définitif pourrait être soumis au vote à compter du mois de septembre.

## **2. Bâtiments et terrains communaux**

- Révision des tarifs du gîte communal à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2019 :
  - Du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre : 8€ (taxes comprises)
  - Du 1<sup>er</sup> octobre au 31 mars : 10€ (taxes comprises)
  - Mineurs de moins de 18 ans : 3€
- Accessibilité : les coûts liés à la maîtrise d'œuvre s'avèrent conséquent s'ils sont portés par un architecte. Les membres du conseil autorisent alors Madame le Maire à faire appel au SDEA pour ce projet. Un conventionnement sera pris également avec les Inforoutes pour procéder à la mise en ligne de ce marché.

## **3. Voirie communale, cimetière, travaux courants**

- Déneigement : le conseil municipal autorise Madame le Maire à solliciter une subvention auprès du Département concernant le déneigement des voies communales pour la saison 2018/2019.
- Madame le Maire présente aux membres du conseil municipal le projet de règlement du cimetière. Le conseil municipal valide ce projet de règlement.
- Un mur de soutènement s'est en partie effondré. Madame le Maire propose de faire appel aux Brigades Vertes pour sa réfection. Le conseil municipal valide cette décision.
- Voirie : en complément des tranches déjà retenues par le conseil municipal pour la réalisation des travaux de

goudronnage sur les voies de Brudon et de Mahussier, une tranche supplémentaire est rajoutée à la Gagère. D'autres devis ont été faits pour le goudronnage de certaines voies communales mais ils ne sont pas retenus pour une réalisation cette année et ceci pour des raisons budgétaires. Une campagne de « bouchage de trous » pourra être prévue en septembre.

- Débroussaillage : nombre d'heures de débroussaillage pourra en fonction des nécessités être majoré jusqu'à 4 heures afin de réaliser l'entretien sur un nombre plus important de voies.
- Traversée du village : des réactions (problèmes d'accroches) sur les résines au sol ont été remarquées. Un contact a été pris avec l'entreprise pour avoir son avis.
- Les travaux de maçonnerie (jointement du mur en partie communale) au Pont de Sécot ont été réalisés.

#### **4. Assainissement, eau potable**

- Le transfert de la compétence eau/assainissement à Arche aggro est en cours.
- Le projet d'études portant sur l'extension du réseau d'eau potable est souhaité par le conseil municipal. Un courrier sera adressé au syndicat Cance-Doux qui est chargé de cette compétence.

#### **5. Information, animation**

- L'Ardéchoise s'est bien déroulée cette année et le conseil municipal remercie chaleureusement tous les bénévoles qui animent le village pendant cette période.
- Le traditionnel repas organisé par le Comité des Fêtes aura lieu le mercredi 14 août 2019.

#### **6. École, petite enfance**

- Classe découverte à l'école privée de Saint Félicien : le conseil municipal décide d'attribuer une aide de 11€ par nuitée et par enfant, soit une somme de 44€ pour un enfant de la commune y participant.
- Participation aux frais de fonctionnement des écoles : le conseil municipal décide de verser les participations suivantes :
  - Ecole privée de Saint Félicien : 523.42€ par enfants soit 2617.10€ pour 5 enfants.
  - Ecole publique de Préaux : 523.42€ par enfants soit 785.13€ pour deux enfants dont un en garde alternée.
  - Ecole publique de Saint Félicien : 603.93€ soit 6039.30 pour 10 enfants.

La date du prochain conseil sera programmée ultérieurement.